



# FLASH PNC

## #217

5 janvier 2019 

## Une année commençant... Dans l'illégalité !

Chers PNC HOP !

**L'ensemble de l'UNAC vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2019 !**

Une année qui débute malheureusement comme elle s'est terminée. Une **Direction bornée décidant de faire comme elle veut et faisant fi de la loi et du dialogue avec les organisations syndicales !** Visiblement, tout le monde n'a pas pris de bonnes résolutions pour cette nouvelle année !

### E-LEARNING



Certains d'entre vous ont reçu des modules E-learning à effectuer, avec même des relances ! **Aucun accord Elearning n'a été signé à ce jour ! La Direction tente de l'imposer en force en toute illégalité ! En effet, aucune condition de travail ne l'encadre et vous ne serez pas rémunérés !** De là à y voir du travail dissimulé...

**NE FAITES PAS LES MODULES E-LEARNING ! IL A ÉTÉ ACTÉ EN COMITÉ D'ENTREPRISE QUE CES MODULES SE FERONT EN PRÉSENTIEL LORS DES RTC !**

### ACCIDENTS DE TRAVAIL

**L'UNAC a envoyé un courrier au DRH pour que HOP! respecte le cadre légal des déclarations d'Accident de Travail.** Le salarié doit déclarer son AT dans les 24H et l'entreprise dans les 48H. Or, plusieurs d'entre vous ont vu leur **déclarations faites en dehors du cadre légal (plus de 48H et jusqu'à plusieurs mois pour certains !)**, avec tous les problèmes liés (refus de la prise en compte de l'AT par l'assurance maladie, versements différés de plusieurs semaines/mois des assurances privées auxquelles cotisent certains PNC...). **SCANDALEUX ET ILLÉGAL !**

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter !

**Votre équipe UNAC HOP!**



**Adhérez en ligne !**

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

